



RETRAITE
en ACTION

Pour ses membres, par ses membres!

Rapport annuel

2024–2025

Ordre du jour
Assemblée générale annuelle
Retraite en Action
10 septembre 2024, à 10 h 45
Patro d'Ottawa, 40, rue Cobourg Ottawa

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée
3. Nomination d'un ou d'une présidente d'élection
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 septembre 2023
6. Suivi du procès-verbal du 12 septembre 2023
7. Mot du président
8. Mot du directeur général
9. En souvenir des membres qui nous ont quittés
10. Présentation des états financiers au 31 mars 2024
11. Résolution pour la nomination de la firme comptable
12. Élection des membres au Conseil d'administration
13. Commentaires de l'assemblée
14. Remerciements
15. Fin de l'assemblée

Assemblée générale annuelle
Procès-verbal
Retraite en Action
Le 10 septembre 2024

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, Jean-Guy Soulière, souhaite la bienvenue aux membres de Retraite en Action (REA) à l'assemblée générale annuelle 2024, laquelle s'est déroulée en présentiel au Patro d'Ottawa. Il souligne la reconnaissance du territoire. Il déclare l'assemblée annuelle générale ouverte, puisque le quorum est atteint.

2. Nomination d'un ou d'une secrétaire de l'assemblée.

Huguette van Bergen appuyée par Violène Gabriel, propose la nomination de Nicole Robert comme secrétaire de l'assemblée. Adopté à l'unanimité.

3. Nomination d'un ou d'une présidente d'élection

Huguette Van Bergen, appuyée par Nicole Robert, propose la nomination de Paul Bard comme président des élections. Adopté à l'unanimité.

4. Adoption de l'ordre du jour

Francine Poirier, appuyée par Béatrice Aronna, propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 12 septembre 2023

Hélène Bergevin, appuyée par Paul Bard, propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

6. Suivi du procès-verbal du 12 septembre 2023

Aucun suivi du procès-verbal du 12 septembre 2023 n'a été fait pendant l'AGA, car l'essentiel a été rapporté dans les rapports et mots du président et du DG résumés ci-bas; 7. Mot du président et 8. Mot du Directeur général.

7. Mot du président

Le rapport complet du président a déjà été remis aux membres. Voici les grandes lignes du rapport.

- Jean-Guy Soulière, notre président, souligne que l'année en fut une de changements et de défis.
- La situation financière exige une analyse minutieuse afin de présenter un budget équilibré et réaliste vu le contexte postpandémique.
- REA a transigé avec la transition du Patro à la Ville d'Ottawa.
- Il y a eu deux réunions spéciales avec les bénévoles.
- L'évaluation trimestrielle des objectifs de la planification stratégique a été poursuivie.
- La difficulté de recruter de nouveaux membres et bénévoles reste un défi.
- Comment expliquer le manque de participation.
- Il est important d'utiliser les personnes intéressées et de les inviter lors de la programmation.
- Le Conseil a adopté certaines actions.
- Il rappelle que la programmation est au cœur des activités pour REA. REA est pour ses membres et par ses membres. Chaque membre peut et doit jouer un rôle important.
- Le président reconnaît la contribution des membres du Conseil d'administration et de tous les comités et bénévoles

8. Mot du Directeur général

Marc Godin, Directeur général de REA, nous brosse le portrait de l'année 2023–2024.

- Très bien accueilli par Anne-Marie Laurendeau, directrice générale sortante, il a appris à organiser des activités spéciales avec la collaboration de Huguette Van Bergen.
- Premier lancement de programmation et première planification stratégique (hiver 2024)
- Baptême de feu rapide mais la compréhension de REA et de ses enjeux s'est de beaucoup améliorée.
- Début du travail sur des solutions avec l'exécutif du CA et les comités.
- Plafonnement du nombre de membres, un défi.
- Nombre d'activités demeuré sensiblement le même, mais les inscriptions ont diminué de 25 %.
- 174 activités en virtuel : REA – 41 %; FARFO – 48 %; Montfort Renaissance, Mon Centre à Distance – 11 %.

- Projet de Soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme fut complété.
- Mandat de programmation en ligne de la FARFO fut terminé 8 mois plus tôt que prévu.
- Projet Communautés résilientes (Fondation Trillium), qui avait démarré lentement, est en rattrapage depuis le début de 2024-2025.
- Remerciement pour tout le soutien dans cette nouvelle aventure.

9. En souvenir des membres qui nous ont quittés

Le président présente les noms des membres qui nous ont quittés durant l'année. La date du décès est indiquée.

Michelle Cusson : 3 mai 2024

Richard Chartrand : 25 juillet 2024

10. Présentation des états financiers au 31 mars 2024

Jessica Marcil, CPA associée déléguée, pour Julie Bureau, CPA. CA, associée de la firme Marcil Lavallée, commente les états financiers, pour l'année du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, qui ont été approuvés par le CA à sa réunion du mois d'août. Le budget présente une perte de 21 984 \$ et cette perte est absorbée par les réserves. Les revenus s'élèvent à 523 490 \$.

11. Résolution pour la nomination de la firme comptable

Il est proposé que la firme Marcil Lavallée soit retenue pour procéder à la vérification comptable pour l'exercice 2024-2025.

Proposé par Béatrice Aronna

Appuyé par Marie Caron

Adopté à l'unanimité.

12. Élection des membres au Conseil d'administration

Le président d'élection, Paul Bard, fait état de la situation actuelle au sein du CA : il y a deux postes à combler. Karuna Obeegadoo a terminé son premier mandat et ne se

représente pas; Huguette Van Bergen a effectué son troisième mandat et ne peut se représenter.

Le président d'élection invite le président du CA à transmettre son appréciation pour le dévouement de ces deux membres au nom des membres du CA.

Les 7 membres restants sont tous et toutes en mi-mandat. Ils ont décidé de compléter leur premier, deuxième ou troisième mandat.

Élise Brunet : complète son premier mandat.

Bernard Caron : complète son troisième mandat.

Patrice de Broucker : complète son deuxième mandat.

Violène Gabriel : complète son deuxième mandat.

Louise Mayer : complète son premier mandat.

Nicole Robert : complète son premier mandat.

Jean-Guy Soulière; complète son deuxième mandat.

Nouvelles candidatures

Les nouvelles candidatures suivantes ont été reçues par le Comité de mise en candidatures :

- Hélène Bergevin

Le président d'élection fait appel à l'Assemblée pour voir s'il y a d'autres intéressés.

Les personnes ci-dessus sont élues à l'unanimité. Les membres poursuivent leur rôle au CA.

Le président remercie Paul Bard pour son rôle.

13. Commentaires de l'assemblée

Il n'y a aucun commentaire.

14. Remerciements

Les membres du conseil d'administration transmettent leur appréciation à Karuna Obeegadoo et Huguette Van Bergen pour leur participation au conseil d'administration.

15. Fin de l'assemblée

Francine Gougeon, appuyée par Françoise Lavoie, propose la fin de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le président d'assemblée

La secrétaire d'assemblée



Jean-Guy Soulière



Nicole Robert

Membres du conseil d'administration 2024-2025
--

Jean-Guy Soulière (Président)
Nicole Robert (Vice-présidente par intérim et secrétaire)
Patrice de Broucker (Trésorier)
Hélène Bergevin (Administratrice)
Bernard Caron (Administrateur et vice-président)
Michèle Dondo-Tardiff (Administratrice)
Violène Gabriel (Administratrice)
Élise Brunet (Administratrice)
Louise Mayer (Administratrice)
Marc Godin (Directeur général)

Rapport de la présidence 2024-2025

Malgré les défis de ressources humaines et d'administration, REA a continué d'offrir une excellente programmation pour chaque saison de l'année. Un grand merci aux responsables de la programmation et du comité de la programmation. Un bel exemple d'esprit d'équipe et de «pour ses membres, par ses membres».

Cette année, à cause des circonstances exceptionnelles, il y a eu plusieurs réunions du conseil d'administration et le CA a dû recruter des membres pour pourvoir les postes libres du conseil. Ceci fait, le CA a pris les décisions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'association. Un grand merci à Anne-Marie Laurendeau d'accepter d'aider, comme bénévole, à assurer la transition efficace à une nouvelle direction générale. Un autre bel exemple de «pour ses membres, par ses membres». Notre situation financière, quoique délicate, s'améliore continuellement.

Il faut mettre plus d'importance sur la membriété et augmenter le nombre de membres. Le CA fera du «marketing» mais le succès dépendra de chacun de vous. Recrutez seulement un membre! Nous ne pouvons pas survivre si notre membriété n'augmente pas.

Une bonne proportion de nos membres ne participe pas aux nombreuses activités offertes. Notre association est basée sur le concept de membres actifs, «Retraite en Action». De plus, il y a plusieurs autres activités qui pourraient être offertes si seulement il y avait des bénévoles pour les organiser!

Il y a deux éléments qui font de Retraite en Action une association forte et vibrante: ses membres et ses bénévoles, surtout les bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps et énergie en participant comme membres du conseil d'administration. Selon nos règlements, les membres du conseil d'administration sont élus pour des mandats de deux ans et sont limités à trois mandats consécutifs. Cette année, quatre membres du conseil nous quittent, soit parce qu'ils ont terminé leur trois mandats consécutifs ou pour d'autres raisons personnelles. Nous devons un grand merci à Bernard Caron qui quitte

après trois mandats. Patrice de Broucker a quitté au cours de l'année et Louise Mayer et moi-même quittons le conseil pour des raisons personnelles. Je suis certain que Retraite en Action comptera un conseil d'administration des plus compétents à la suite de l'élection qui aura lieu plus tard durant cette réunion.

Assurons-nous tous et toutes que la prochaine année soit une des meilleures !

Jean-Guy Soulière, président du CA

Rapport de la direction générale 2024-2025

Cette année je fais une reddition de compte pour une personne qui a quitté l'organisation. Je peux vous dire qu'au 31 mars dernier, nous avions 1 168 membres.

Depuis le départ du directeur sortant, j'ai mis de l'emphase sur le renouvellement de la programmation, l'administration de l'organisme et sa situation financière. Ceci a nécessité des décisions importantes de ressources humaines et de budget.

À la fin de l'année financière, la subvention de la Fondation Trillium du programme des communautés résilientes devait se terminer. Mais j'ai le plaisir de vous informer que nous aurons jusqu'à la fin décembre 2025 pour terminer les objectifs de ce projet de remettre sur les rails REA à la suite des effets de la COVID sur la membriété. C'est donc près de 60 000 \$ qui seront dépensés dans la première moitié de l'année financière 2025-2026 pour améliorer les communications et faire la promotion de nos activités. Préparez-vous à voir quelques publicités !

Je veux profiter de cette tribune pour vous remercier tous pour l'accueil chaleureux que vous m'avez démontré. Comme vous m'avez souvent entendu dire, « on ne lâche pas » !

Sur cette note positive, merci beaucoup et au plaisir.

Anne-Marie Laurendeau, directrice générale par intérim

Rapport des comités 2024–2025

**Veuillez noter que la présidence et la direction générale
siègent d'office à tous les comités.**

Finances

Les membres du comité, présidé par Roger Gamache, trésorier (à compter d'avril 2025), sont : Lillian Patry, secrétaire, Marie-Louise Chartrand, Violène Gabriel et Jean-Guy Soulière. Patrice de Broucker en était le président et trésorier jusqu'en avril 2025.

Le Comité des finances examine régulièrement, au cours de l'année, les résultats financiers qui résultent des activités de REA. Il les compare au budget annuel qu'il prépare et les soumet, pour approbation, au conseil d'administration (CA). Le calendrier de ses réunions est harmonisé avec celui des réunions du conseil d'administration afin de pouvoir tenir celui-ci au courant des derniers développements. Le Comité s'est ainsi réuni à cinq reprises en 2024–2025, dont les réunions des 8 mai, 15 juillet et 11 novembre 2024 étaient des réunions régulières, tandis que les deux autres étaient des réunions spéciales traitant de sujets particuliers, soit celle du 23 juillet 2024 qui portait sur la tarification et celle du 7 mars 2025 qui étudiait la planification budgétaire pour l'exercice financier 2025–2026.

En plus du suivi courant des états financiers, le comité des finances se penche sur des dossiers importants qui concernent différents aspects de la viabilité financière présente et future de REA. À ce titre, les dossiers suivants ont fait l'objet d'examens et de résolutions appropriés en 2024–2025 :

- Examen des comptes et des états financiers au 31 mars 2024, avec la vérificatrice assignée à la vérification et à la validation des états financiers, préalablement à leur présentation à l'AGA de septembre 2024 ;
- Examen régulier des demandes de subventions et de leurs suivis ;

- Réunion sur la tarification des activités de REA. Le Comité a soumis les résultats de son travail au CA ;
- Présentation au Conseil d'administration de scénarios budgétaires pour l'exercice financier 2025–2026 pour discussion et approbation.

Globalement, l'année 2024–2025 en fut une de transitions et d'ajustements qui a été marquée, entre autres, par une baisse d'abonnements aux activités. Cela a eu un effet marqué sur les revenus. Les principaux partenariats ont été conservés et d'autres réalisés. Les subventions de fonctionnement régulières provinciale et municipale, ainsi que d'autres subventions ponctuelles ont également été obtenues. La plupart ont été affectées à des activités particulières de grand intérêt pour les membres de REA. De plus, une association avec un organisme communautaire francophone a permis à REA de limiter son déficit d'exploitation. Par contre, l'équilibre financier pour l'année ne fut possible que grâce aux réserves de REA.

Je tiens à remercier tous les membres du Comité pour leur persévérance et leur ténacité à accomplir leurs tâches malgré une année difficile et en particulier, les efforts déployés par Jean-Guy Soulière, président du CA, pour obtenir du financement d'organismes locaux et francophones.

Le Comité remercie tout particulièrement Patrice de Broucker, trésorier et président du Comité, pour son dévouement à identifier les lacunes observées et à tout mettre en œuvre pour empêcher que la situation financière ne devienne précaire.

Roger Gamache, trésorier et président du Comité des finances.

Gouvernance

Les membres du comité, présidé par Violène Gabriel, étaient cette année : Bernard Caron. Le comité ne s'est pas rencontré cette année.

Violène Gabriel, présidente du comité et membre du CA

Ressources humaines

Les membres du comité, présidé par Bernard Caron, étaient cette année : Lillian Patry, Huguette Van Bergen, Marjolaine Villeneuve, Geneviève Béland et Annie Passiant.

Au cours de ses réunions de la période 2024–25, le comité des ressources humaines s’est penché sur :

- la mise à jour de l’échelle des salaires pour les employés(e)s de Retraite en Action
- le recrutement d’une agente à la programmation
- la révision de la grille d’évaluation de la Direction générale de REA.

Le président du comité a également participé à une réunion avec le directeur général pour discuter de possibles améliorations de sa performance.

Le comité a continué de soutenir le travail du Conseil d’administration en particulier pour le recrutement d’une nouvelle direction générale.

Nous tenons à remercier les membres suivants qui ont contribué au travail du comité des ressources humaines.

Bernard Caron, président du comité et membre du CA

Mise en candidature

Les membres du comité, présidé par Élise Brunet, étaient cette année Francine Poirier.

Le comité s’est réuni à deux reprises : le 14 mars et 12 juin 2025 afin de discuter de postes à pourvoir comme administrateur ou administratrice de REA en vue de l’AGA de septembre 2024.

Élise Brunet, présidente du comité et membre du CA

Comité ad hoc de la membriété et du bénévolat

Les membres du comité, présidé par Hélène Bergevin, étaient : Huguette Van Bergen et Élise Brunet.

Le comité s’est réuni à une reprise, le 8 janvier 2025. Le comité a révisé son mandat et il songe à envoyer un sondage aux nouveaux membres.

Hélène Bergevin, présidente du comité et membre du CA

RETRAITE EN ACTION

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

RETRAITE EN ACTION

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Renseignements complémentaires	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Retraite en Action

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Retraite en Action (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits autonomes d'inscription aux activités de programmation, de tournoi de golf et de cartes de membres dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements pourraient devoir être apportés aux montants de ces produits, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024 de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et 2024 et de l'actif net aux 31 mars 2025, 2024 et au 1 avril 2023. Nous avons exprimé, par conséquent, une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2024 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants



MOORE

Un membre indépendant de
Moore North America, Inc.

An independent member
of Moore North America, Inc.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 7 août 2025

RETRAITE EN ACTION

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

4

	2025	2024
PRODUITS		
Autonomes		
Programmation	73 597 \$	69 878 \$
Cartes de membres	40 227	40 854
Tournoi de golf	8 909	8 527
Commandites	2 120	3 130
Jeu questionnaire	-	2 842
Total des revenus autonomes	124 853	125 231
Subventions et contributions (annexe A)	190 329	235 583
Produits		
Ententes de services - Montfort Renaissance Inc.	83 283	85 116
Entente de services - Fédération des aînés et retraités francophones de l'Ontario	17 500	70 000
Entente de service - Ville d'Ottawa - Bingo	17 226	-
Autres	8 301	7 560
	126 310	162 676
	441 492	523 490
CHARGES D'EXPLOITATION		
Fonctionnement		
Salaires, avantages sociaux et contractuels	264 420	307 291
Programmation	30 291	38 308
Frais de bureau	21 085	22 528
Utilisation et location de salles	14 938	7 327
Tournoi de golf	7 228	7 249
Honoraires professionnels et tenue de livres	23 621	13 272
Intérêts et frais de service	7 804	6 028
Projets		
Fondation Trillium de l'Ontario - Communautés résilientes	83 073	56 931
Centraide - Fonds de relance des services communautaires	5 362	4 639
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité - subvention spéciale	1 137	8 738
Ministère du Patrimoine canadien	-	73 163
	458 959	545 474
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(17 467) \$	(21 984) \$

RETRAITE EN ACTION

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

5

	Non affecté	Affectations internes (note 7)		2025 Total	2024 Total
		Fonds d'explo- tation et de projets spéciaux	Fonds Retraite en Action		
SOLDE AU DÉBUT	- \$	20 824 \$	10 439 \$	31 263 \$	53 247 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(17 467)	-	-	(17 467)	(21 984)
Affectations internes (note 7)	17 467	(17 467)	-	-	-
SOLDE À LA FIN	- \$	3 357 \$	10 439 \$	13 796 \$	31 263 \$

RETRAITE EN ACTION

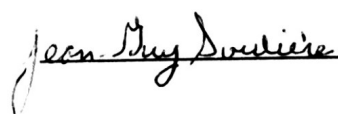
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2025

6

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	71 117 \$	122 726 \$
Encaisse - Bingo	12 224	-
Débiteurs	3 643	-
Frais payés d'avance	10 851	4 516
	97 835	127 242
FONDS RETRAITE EN ACTION - FONDATION FRANCO-ONTARIENNE (note 3)	10 439	10 439
	108 274 \$	137 681 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 4)	50 289 \$	55 787 \$
Produits de programmation perçus d'avance	4 593	2 400
Subventions et contributions reportées (note 5)	39 596	48 231
	94 478	106 418
ACTIF NET		
Affectations internes (note 7)		
Fonds d'exploitation et de projets spéciaux	3 357	20 824
Fonds Retraite en Action	10 439	10 439
	13 796	31 263
	108 274 \$	137 681 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , administrateur

 , administrateur

RETRAITE EN ACTION

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

7

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(17 467) \$	(21 984) \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(3 643)	37 391
Frais payés d'avance	(6 335)	(1 722)
Créditeurs et frais courus	(5 498)	7 556
Subventions et contributions reportées	(8 635)	19 468
Produits de programmation perçus d'avance	2 193	(1 288)
	(21 918)	61 405
	(39 385)	39 421
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du Fonds Retraite en Action	-	(618)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	-	(40 000)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(39 385)	(1 197)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	122 726	123 923
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	83 341 \$	122 726 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de l'encaisse - Bingo.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Retraite en Action est un organisme sans but lucratif, francophone, basé à Ottawa, qui mise sur l'implication de ses membres pour offrir un programme d'activités aux retraités de la région de la capitale nationale, afin de favoriser leur mieux-être. L'organisme est incorporé sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, l'organisme est exonéré d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les subventions et les contributions selon la méthode du report. Les subventions et les contributions sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits de cartes de membres, de programmation, de commandites, de jeux questionnaires, de tournoi de golf et les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir et lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de services

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Les autres apports reçus sous forme de services sont évalués à la juste valeur estimative convenue entre les parties et sont inscrits à titre de produits reçus sous forme de services s'ils sont utilisés dans le cadre des opérations courantes de l'organisme et qu'ils auraient dû être achetés à défaut d'un apport. Un montant équivalent à l'apport reçu sous forme de service est par la suite inscrit en charge sous la rubrique pertinente.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent du placement auprès de la Fondation franco-ontarienne.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Ventilation des charges

L'organisme ventile une partie de ses coûts liés au personnel selon des clés de répartition qu'il juge adaptées à chaque type de charge qu'il utilise. Une partie des salaires et avantages sociaux sont répartis aux programmes selon le budget approuvé de l'entente de subvention et/ou contribution, lequel est établi en fonction des besoins réels de l'organisme pour chaque programme.

3. FONDS RETRAITE EN ACTION - FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

Le Fonds Retraite en Action vise à accumuler des dons qui seront utilisés afin de garantir la viabilité financière de l'organisme en cas de perte de subventions. Les sommes ont été confiées à la Fondation franco-ontarienne qui s'occupe d'effectuer la gestion du fonds. Les intérêts générés annuellement sont réinvestis dans le fonds.

4. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	44 504 \$	35 740 \$
Sommes à remettre à l'État	5 785	4 454
Taxes à la consommation à payer	-	15 593
	50 289 \$	55 787 \$

RETRAITE EN ACTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

11

5. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations survenues au solde des subventions et contributions reportées sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début	48 231 \$	28 763 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	181 694	255 051
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(190 329)	(235 583)
Solde à la fin	39 596 \$	48 231 \$

Les subventions et contributions reportées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	2025	2024
Fondation Trillium de l'Ontario - Communautés résilientes	39 596 \$	42 869 \$
Centraide	-	5 362
	39 596 \$	48 231 \$

6. VENTILATION DES CHARGES

Au cours de l'exercice, des coûts directs liés au personnel d'un montant total de 81 082 \$ (2024 : 89 916 \$) ont été ventilés au projet de la Fondation Trillium de l'Ontario - Communautés résilientes.

Le détail de la ventilation de coûts directs liés au personnel se détaille comme suit :

	2025	2024
Salaires, avantages sociaux et contractuels	345 502 \$	397 207 \$
Moins : coûts ventilés aux projets	(81 082)	(89 916)
	264 420 \$	307 291 \$

7. AFFECTATIONS INTERNES

Fonds d'exploitation et de projets spéciaux

Le Fonds d'exploitation et de projets spéciaux a été créé pour répondre à des circonstances exceptionnelles afin d'aider à financer les dépenses opérationnelles et de projets spéciaux. Le conseil d'administration a approuvé le virement d'un montant de 17 467 \$ (2024 : 22 602 \$) du Fonds d'exploitation et de projets spéciaux vers le Fonds non affecté.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution. L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client ou d'une quelconque contrepartie.

9. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet d'un remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

RETRAITE EN ACTION

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

13

	2025	2024
ANNEXE A - SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS		
Fondation Trillium de l'Ontario - Communautés résilientes	83 073 \$	56 931 \$
Ville d'Ottawa	50 757	49 412
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité - Fonctionnement	50 000	42 700
Centraide - Fonds de relance des services communautaires	5 362	4 639
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité - subvention spéciale	1 137	8 738
Ministère du Patrimoine canadien	-	73 163
	190 329 \$	235 583 \$